



AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Etude du métayage à partir de quelques exploitations choisies au sein d'une commune

Philippe Maugenest

Résumé

Sous sa forme actuelle, le métayage tend à disparaître. Une enquête limitée montre quelles sont les modifications apportées à ce mode de faire-valoir. Elles amènent les propriétaires à investir davantage, à modifier la rémunération du métayer et de sa famille, à réaliser une autre forme d'association capital-travail.

Abstract

In its present form, share tenancy tend to disappear. A limited survey shows the modifications operated on this kind of indirect farming. These modifications stimulate the owners to invest, to change the salary of the share tenant and his family and to realize another form of association of capital and labour.

Citer ce document / Cite this document :

Maugenest Philippe. Etude du métayage à partir de quelques exploitations choisies au sein d'une commune. In: Économie rurale. N°73, 1967. Le financement de l'agriculture dans les sociétés industrielles (deuxième partie) pp. 83-90;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1967.1983>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1967_num_73_1_1983

Fichier pdf généré le 08/05/2018

ETUDE DU METAYAGE A PARTIR DE QUELQUES EXPLOITATIONS CHOISIES AU SEIN D'UNE COMMUNE (*)

par Philippe MAUGENEST

Sous sa forme actuelle, le métayage tend à disparaître. Une enquête limitée montre quelles sont les modifications apportées à ce mode de faire-valoir. Elles amènent les propriétaires à investir davantage, à modifier la rémunération du métayer et de sa famille, à réaliser une autre forme d'association capital-travail.

A STUDY OF SHARE TENANCY FROM A FEW FARMS CHOSEN IN A « COMMUNE »

In its present form, share tenancy tend to disappear. A limited survey shows the modifications operated on this kind of indirect farming. These modifications stimulate the owners to invest, to change the salary of the share tenant and his family and to realize another form of association of capital and labour.

Les caractéristiques du métayage

Chacun connaît les caractéristiques de ce mode de faire-valoir. Le propriétaire d'une exploitation agricole, ou bailleur, confie celle-ci pour une durée déterminée à un exploitant, ou preneur, qui s'engage à la cultiver et à partager les fruits de l'exploitation avec le bailleur, suivant des règles qui laissent une part importante aux coutumes locales. Le preneur dispose généralement de capitaux insuffisants pour faire « tourner » l'exploitation et il fait appel soit à ceux du bailleur, soit aux prêts du crédit agricole. Pour emprunter, le métayer doit obtenir la caution de son bailleur. Ainsi ce dernier joue un rôle de banquier, d'une manière directe ou indi-

recte, et aussi un rôle de conseiller, bien que la gestion de l'exploitation revienne en totalité au preneur.

Le métayage est donc une véritable association, et ce malgré les habitudes sociales très différentes des parties en présence. Le métayer occupe une position intermédiaire entre la condition d'ouvrier et celle de fermier, voire de propriétaire.

Ceci est la théorie. L'étude d'un cas réel montre les points faibles du système et les modifications à lui apporter pour lui rendre, dans la mesure du possible, son rôle d'association entre le capital et le travail, le capital étant du reste apporté par les deux parties en cause.

ETUDE COMPAREE DE CINQ EXPLOITATIONS

Avant de présenter ces exploitations, donnons une idée générale de la place qu'elles occupent dans l'agriculture de la commune. Les exploitations en métayage (7,5 % du nombre total) occupent 60 % des terres. Leur superficie est double de celles en fermage, et quadruple de celles en faire-valoir direct.

Le tableau I présente pour chaque exploitation en métayage la superficie, l'âge de l'exploitant, celui du propriétaire, celui du régisseur s'il y a lieu, et l'année de début de bail.

(*) La discrétion promise au cours de l'enquête ne permet pas de nommer cette commune, située dans le Bocage (Allier).

Tableau 1

Caractéristiques des exploitations en métayage

Exploitations	Superficie	Age de l'exploitant	Age du propriétaire	Age du régisseur	Année de début de bail
1	40,10	32	73	—	1964
2	43,83	53	70	73	1957
3	45,64	58	80	80	1956
4	62,16	62-67	55	—	1941
5	68,41	43	70	—	1957
6	72,02	55	54	—	1944
7	74,34	53	74	—	1965
8	77,53	39-51	70	—	de père en fils
9	91,29	41	60	73	1961

Nettement plus petites que les autres, trois exploitations sont des lambeaux d'exploitations plus importantes, autrefois en métayage : depuis 1956, cinq exploitations (plus de 360 ha) ont ainsi changé de mode de faire-valoir. Ceci montre le déclin du métayage dans une région où il tient encore une place

non négligeable. Si le système continue d'attirer certains jeunes (l'un des métayers n'a que 32 ans), cependant l'âge moyen des métayers est relativement élevé. Ce fait ne favorise pas l'évolution, pas plus que l'âge moyen des propriétaires (plus de 70 ans) ou celui des régisseurs.

Nous étudierons seulement cinq de ces exploitations, ayant dû éliminer l'exploitation 3, à cause du manque de données, et l'exploitation 7, dont le bail est trop récent. Les exploitations 1, 2, 5, 8, 9, permettent d'avoir une idée de l'influence du métayer avec un même propriétaire (comparaison 5/8), de l'influence du propriétaire avec un même régisseur (comparaison 2/9), de l'influence du mode de gestion (comparaison 2-9/5-8) et du comportement d'un homme suivant qu'il est régisseur ou propriétaire (comparaison 1/2-9). L'exploitation 9 a été aussi retenue pour ses conditions particulières : elle est constituée d'une exploitation et de lambeaux d'une autre, actuellement en vente (ce qui souligne l'intérêt du propriétaire pour son exploitation).

Tous les bailleurs résident au moins temporairement sur place, et quatre d'entre eux ne vivent que grâce à l'agriculture, directement ou indirectement.

LES FACTEURS DE PRODUCTION

Les tableaux présentent le volume et la répartition des principaux facteurs.

La rotation, couramment pratiquée dans la région, s'étale sur 7 ou 8 ans, avec la succession suivante : plantes fourragères sarclées, blé, orge, plan-

tes fourragères non sarclées (3 ou 4 ans), blé. Tout ceci est théorique, on observe de nombreuses variations.

A propos de la main-d'œuvre, plusieurs remarques sont nécessaires ; les exploitants ne partici-

Tableau 2

Utilisation du territoire

(en hectares)

Exploitation	1		2		5		8		9	
	Super.	% SAU	Super.	% SAU	Super.	% SAU	Super.	% SAU	Super.	% SAU
Superficie totale ..	40,10		43,85		68,41		77,53		91,29	
SAU	39,0	100,0	43,0	100,0	67,5	100,0	76,0	100,0	89,0	100,0
Terres labourables	27,5	70,5	29,5	68,5	48,0	71,0	55,0	72,5	59,5	67,0
Céréales	11,0	28,2	9,0	20,9	21,0	31,0	23,0	30,2	47,0	52,8
Prairies temporaires	15,5	39,5	19,0	44,0	25,0	37,0	30,5	40,5	10,5	12,5
Plantes sarclées fourragères	1,0	2,8	1,5	3,6	2,0	3,0	1,5	1,8	1,5	1,7
STH	11,5	29,5	13,5	31,5	19,5	29,0	21,0	27,5	29,5	33,0
SFP	28,0	74,8	34,5	79,1	46,5	69,0	53,0	69,8	41,5	47,2
	Super.	% SAU	Super.	% SAU	Super.	% SAU	Super.	% SAU	Super.	% SAU

pent pas aux travaux de l'exploitation, sinon par des travaux dont il est difficile d'évaluer l'importance : soins à la basse-cour, traite des vaches, fabrication du beurre... Pour ce motif, elles n'ont pas été prises en compte dans l'évaluation des UTH, sauf lorsqu'elles travaillent effectivement. On peut remarquer aussi que cette main-d'œuvre est presque exclusivement composée de membres de la famille (des parents de l'exploitant à ses filles). Ce fait montre

la part considérable, en métayage, de la famille dans le travail.

Le matériel appartient à l'exploitant, à l'exclusion du matériel fixe (pompes, concasseur...), propriété du bailleur à qui incombent l'entretien et le renouvellement. L'entretien du matériel de culture (sauf la charrue) est à la charge du preneur ; le bailleur intervient dans les frais de charronnage.

Tableau 3

La main-d'œuvre

(exprimée en UTH)

Exploitation	1	2	5	8	9
Exploitant	1,0	1,0	1,0	2,0	1,0
Travailleurs masculins					
+ 18 ans	1,0	1,0	—	—	—
— 18 ans	—	—	—	—	—
Travailleurs féminins					
+ 18 ans	—	—	0,7	—	0,7
— 18 ans	—	—	0,5	—	—
Exploitante	—	—	0,7	0,7	—
Vieillards de plus de 65 ans . . .	—	—	—	0,6	—
Salariés	—	—	—	—	0,3
Total	2,0	2,0	2,9	3,3	2,0
ha SAU/UTH	19,5	21,5	23,3	23,0	35,5

Tableau 4

Capital d'exploitation

Exploitation	1	2	5	8	9
Valeur du matériel (en francs) . .	29 000	19 000	62 000	67 000	29 000
Charge de matériel en F/ha SAU	745	442	918	882	326
Total UGB	25,5	34,6	59,9	61,4	55,9
UGB/ha SAU	0,65	0,81	0,88	0,81	0,63

Tableau 5

Répartition du capital d'exploitation

(en Francs)

Exploitation	1		2		5		8		9	
	Propriétaire	Métayer	Propriétaire	Métayer	Propriétaire	Métayer	Propriétaire	Métayer	Propriétaire	Métayer
Cheptel mort	—	29 000	—	19 000	—	62 000	—	67 000	—	29 000
Cheptel vif	42 000	7 000	54 000	17 000	85 000	35 000	91 000	36 000	80 000	29 000
Total	42 000	36 000	54 000	36 000	85 000	97 000	91 000	103 000	80 000	58 000
Total général ...	78 000		90 000		182 000		194 000		138 000	
%	53,8	46,2	60,0	40,0	46,7	53,3	46,9	53,1	57,9	42,1
Total/ha SAU ..	2 000		2 090		2 700		2 550		1 550	

LE CAPITAL D'EXPLOITATION

Les spéculations animales poursuivies restent traditionnelles : bêtes de boucherie de 2 à 3 ans. La production de porcs gras, ou de porcelets, est entreprise lorsque les locaux ne sont pas assez vastes.

Cette répartition du cheptel vif compense, dans presque tous les cas, la valeur du cheptel mort. Cependant, dans deux exploitations, cette compensation n'est pas totale, à cause des investissements importants du preneur : la charge en cheptel mort avoisine alors 900 francs par hectare SAU. Ceci tendrait à démontrer que le métayage n'entrave pas réellement les investissements de la part du preneur.

La répartition du capital circulant se fait en général par moitié ; cependant quelques exceptions sont à signaler. Les engrais sont à la charge du bailleur pour les 2/3, sauf dans le cas 2 où il en supporte la totalité. En ce qui concerne les carburants et lubrifiants, le bailleur prend à sa charge soit une somme forfaitaire (cas 5, 8, 9) plus ou moins suffisante, soit un certain volume d'essence ou de fuel, laissant le reste à la charge du preneur. Le problème de l'entretien a déjà été évoqué à propos du capital fixe.

Les charges sociales concernant les salariés sont réparties : dans les cas 5 et 8, le bailleur prend à sa charge, pour moitié, les assurances accidents ; dans les autres cas, il intervient aussi pour les allocations familiales, soit pour la moitié (cas 1 et 2), soit pour la totalité (cas 9). Pour le travail à l'entreprise, le partage des charges se fait à moitié pour les frais de moissonneuse-batteuse et de batteuse (dans le cas 9) ; par contre, pour les exploitations 1 et 2, les frais de batteuse sont entièrement à la charge du bailleur, alors que les frais de moisson-battage sont partagés en deux parties égales.

Les charges d'amortissement sont connues avec une marge d'erreur pouvant approcher 30 %, car il a été impossible pour chaque matériel de déterminer son âge et sa durée d'amortissement. Enfin les assurances ne sont pas également réparties, chacune des parties ayant la possibilité d'assurer ou non sa part.

Compte tenu de ces différences, la répartition des charges se fait cependant à peu près par moitié : au total, le preneur apporte environ 50 % du capital fixe et 50 % du capital circulant.

LA PRODUCTION : REPARTITION ET RESULTATS FINANCIERS

Dans l'évaluation de la production finale, trois postes sont à distinguer : les produits végétaux, les produits animaux, les produits « autoconsommés » et fermiers.

Pour le premier poste, les rendements obtenus sont de 33 quintaux de blé à l'hectare en moyenne en 1965, et dépassent 35 quintaux en 1966.

Tableau 6
Evaluation et répartition des charges réelles

Exploitation	1			2			5			8			9		
	Propriétaire	Métayer	Total SAU	Propriétaire	Métayer	Total SAU	Propriétaire	Métayer	Total SAU	Propriétaire	Métayer	Total SAU	Propriétaire	Métayer	Total SAU
Approvisionnement ^{ts} ..	2 530	1 930	119	4 800	2 160	161	8 350	5 840	210	7 080	4 480	151	7 740	5 280	146
Entretien	1 560	510	53	1 760	910	62	2 000	2 200	62	2 600	2 500	67	2 770	1 640	49
Total main-d'œuvre	680	680	35	680	680	32	600	2 300	43	630	2 430	40	930	2 210	36
Frais généraux et divers	1 590	3 300	127	2 210	1 870	96	1 600	1 950	53	2 790	4 690	99	2 900	3 100	77
Charges réelles	6 360	6 420	334	9 550	5 620	351	12 550	12 190	368	13 100	14 100	357	14 340	12 230	308
Total général	12 780		334	15 070		351	24 740		368	27 200		357	26 560		308
%	49,9	50,1	—	62,7	37,3	—	50,6	49,4	—	48,2	51,8	—	54,0	46,0	—

Tableau 7
Evaluation de la production générale et répartition

Exploitation	1			2			5			8			9		
	Propriétaire	Métayer	Total SAU	Propriétaire	Métayer	Total SAU	Propriétaire	Métayer	Total SAU	Propriétaire	Métayer	Total SAU	Propriétaire	Métayer	Total SAU
Total végétaux ...	1 440	1 500	75	3 550	3 550	165	5 300	5 600	161	5 000	5 300	136	10 560	10 560	238
Total animaux ...	8 880	9 580	473	15 660	16 360	744	26 250	26 950	789	27 300	28 000	729	14 990	15 690	344
Avantages (1)	—	5 000	128	—	4 800	112	—	10 500	156	—	8 100	107	—	6 000	68
.....	10 320	16 080	676	19 210	24 710	1 021	31 550	43 050	1 106	32 300	44 400	972	25 550	32 250	650
Total général	26 300		676	43 920		1 021	74 600		1 106	73 700		972	57 800		650
%	38,8	61,2	—	43,7	56,3	—	41,2	58,8	—	43,8	56,2	—	44,2	55,8	—

(1) Autoconsommation (jardin), produits laitiers et basse-cour.

Tableau 9
Résultats financiers

Exploitation	1		2		5		8		9	
	Total	/ha SAU	Total	/ha SAU	Total	/ha SAU	Total	/ha SAU	Total	/ha SAU
<i>Part du propriétaire</i>										
Production finale ...	10 320	266	19 210	447	31 550	464	32 300	425	25 550	287
Charges réelles	6 360	164	9 550	222	12 550	186	13 100	173	14 340	161
Valeur locative	3 230	80	4 860	110	8 200	120	8 520	110	9 130	100
Gestion (5% de la production)	520	13	—	—	1 580	23	1 620	21	—	—
Régisseur	—	—	1 180	27	—	—	—	—	970	11
Transfert au métayer	900	23	—	—	3 160	47	3 230	42	1 470	17
Intérêt forfaitaire du capital (5 %)	2 100	54	2 700	63	4 250	63	4 550	60	4 000	45
Charges forfaitaires ..	6 740	170	8 740	200	17 190	253	17 920	233	15 570	173
Charges globales	13 100	334	18 290	422	29 740	439	31 020	406	29 910	334
Profit pur ou revenu net	- 2 780	- 68	920	25	1 810	25	1 280	19	- 4 360	- 47
Rentabilité (en % du capital engagé) ...	- 1,6 %		+ 6,7 %		+ 7,1 %		+ 6,4 %		- 0,4 %	

Tableau 10
Part du métayer

Production finale ...	16 080	410	24 710	574	43 050	642	41 400	547	32 250	363
Transfert du propriétaire	900	23	—	—	3 160	47	3 230	42	1 470	17
Charges réelles	6 420	170	5 620	129	12 190	182	14 100	184	12 230	147
Revenu agricole	10 560	263	19 090	445	34 020	507	30 530	405	21 490	233
Travail manuel	12 000	308	12 000	279	17 400	258	19 800	261	12 000	135
Gestion (5% de la production)	800	21	1 240	29	2 150	32	2 070	27	1 610	18
Intérêt forfaitaire du capital (5 %)	1 800	46	1 800	42	4 850	72	5 150	68	2 900	32
Charges forfaitaires ..	14 600	375	15 040	350	24 400	362	27 020	356	16 510	185
Charges globales	21 020	545	20 660	479	36 590	544	41 120	540	28 740	332
Profit pur ou revenu net	- 4 940	- 135	4 050	95	6 460	98	280	7	3 510	31
Rentabilité (en % du capital engagé) ...	- 8,7 %		+ 16,2 %		+ 11,7 %		+ 5,3 %		+ 11,1 %	

Des différences entre les parts des bailleurs et preneurs sont dues au fait que les bailleurs sont souvent touchés par les limitations du quantum. Par contre, les différences concernant les porcins sont dues aux avantages en nature concédés par les bailleurs : deux porcs gras par an.

Si ces résultats sont connus avec une certaine précision, il n'en est pas de même pour le dernier poste. Pour celui-ci, un certain nombre d'estimations et de recoupements ont permis de limiter la marge d'erreur des évaluations à 35 % : compte tenu du faible poids de la production porcine dans la production finale, la marge d'erreur n'est que de 10 %.

Il aurait fallu encore ajouter à cette rubrique divers avantages tels que le logement, le bois de chauffage..., cela n'a pas été possible.

Avant de se livrer à un calcul de pourcentage, il faut mentionner un article particulier des baux pour les exploitations 1 et 9 : « le bailleur abandonne au preneur 10 % de sa part sur la vente des animaux » ; de même, pour les exploitations 5 et 8, un article stipule que « le bailleur abandonne au preneur une somme de 15 % de ses bénéfices sur l'exploitation (après soustraction des impôts, battages, assurances) ». C'est pourquoi le tableau 9 comporte une rubrique « transferts ».

Compte tenu de ces transferts et en retranchant de la valeur de la production les charges réelles, les revenus agricoles des deux parties peuvent être exprimés en pourcentage du revenu total (tableau 8).

Tableau 8

Part du preneur dans le capital fixe et les résultats

Exploitation	1	2	5	8	9
Capital (%)	46,2	40,0	53,3	53,1	42,1
Résultats	63,1	66,3	68,4	65,3	68,8

On est donc ramené à la répartition 2/3-1/3, préconisée par la loi.

Les tableaux 9 et 10 montrent dans quelle mesure ces résultats rémunèrent le travail et le capital.

Au bailleur ces exploitations rapportent, si on ne tient pas compte du capital :

— une fois la valeur du fermage pour les exploitations 1 et 9 ;

— une fois et demie le fermage pour l'exploitation 2 ;

— à peu près deux fois le fermage pour les exploitations 5 et 8.

Pour la part du métayer (tableau 11), le taux de rémunération de la main-d'œuvre familiale correspond à 6 000 francs par UTH. Mais on peut aussi calculer l'épargne de ces exploitants, après une rémunération du capital de 5 % de sa valeur, et une rémunération de la main-d'œuvre maximale, inférieure à deux fois le SMAG.

Tableau 11

Exploitation	1	2	5	8	9
Rémunération du travail (en % du SMAG)	1	2	2	1,7	2
Epargne	0	1 700	3 000	0	1 500

Ces résultats sont dus à des différences de volume des investissements au cours de la saison précédente. On peut supposer que l'épargne des exploitations 2, 5, 9 va permettre des investissements peu coûteux, c'est-à-dire ne nécessitant aucun recours à l'emprunt.

LES PRINCIPAUX FACTEURS DE VARIATION

Influence du métayer

Les différences que comportent les exploitations 5 et 8 (même bailleur) semblent provenir pour une très large part des différences qui existent entre les principaux postes du capital circulant, donc dans la gestion de ces exploitations. Le preneur a une très large part de responsabilité dans cette gestion.

Influence du propriétaire

Comparant les exploitations 2 et 9, nous considérerons que les niveaux des preneurs sont équivalents. Des différences importantes peuvent être consi-

tatées en ce qui concerne la main-d'œuvre, le capital fixe et le capital circulant. Or ces différences ne proviennent pas du régisseur, qui est le même, ni des compétences des bailleurs, nulles dans les deux cas. Elles trouvent donc leurs sources dans les différences de comportement de ces bailleurs (ce qui correspond à des parts différentes dans le capital fixe). L'une des sources de ces variations doit être la résidence des bailleurs : l'un habite en partie sur place, tandis que l'autre est constamment éloigné de son exploitation. L'importance des phénomènes sociologiques dans la gestion des métairies est évidente.

Influence du mode de gestion

Les exploitations 5 et 8 ne présentent pas de différences importantes, si ce n'est dans le capital fixe (matériel) ; la différence de taille entre ces deux exploitations peut en être la cause. Ainsi la présence d'un régisseur n'est pas un facteur limitant dans le bon fonctionnement des métairies.

Enfin on pourrait étudier le comportement de l'homme, selon qu'il est *propriétaire* ou *régisseur*, en comparant les exploitations 1 et 2. Les différences sont alors évidentes, mais quel en est le motif ? Une étude sociologique pourrait seule répondre à cette question. Il semble cependant que le régisseur en question perde son esprit d'entreprise lorsqu'il agit en tant que propriétaire.

PERSPECTIVES D'EVOLUTION

Parfois qualifié de souple, le métayage est, en fait, d'une trop grande hétérogénéité pour que l'on puisse en parler d'une façon globale. Néanmoins, le système tel qu'il est pratiqué dans la région étudiée, présente un certain nombre de « points faibles ». Tout d'abord, les métairies vivent encore dans une certaine autarcie, obligeant l'exploitant à exercer des activités variées, sans pouvoir se spécialiser. En outre, le manque de relations avec l'extérieur ne favorise pas l'évolution de l'exploitation.

Un second facteur, défavorable au système, est le peu d'intérêt porté par le propriétaire à son exploitation. Celui-ci devrait entreprendre les travaux qui s'avèrent indispensables (en particulier l'entretien des bâtiments). Le problème est précisément d'obliger le propriétaire, soit à effectuer un minimum de travaux, soit à laisser à d'autres le soin de les entreprendre à sa place. Le meilleur moyen serait de modifier les statuts du métayage de telle sorte qu'un propriétaire ne puisse plus se permettre d'encaisser des recettes sans engager de dépenses.

Enfin, un autre facteur limite essentiellement le bon fonctionnement de l'exploitation : certains frais ne sont engagés que par une seule partie (engrais, entretien du matériel) ; cela ne peut inciter l'intéressé à développer l'importance de ces postes. Or, au total, les frais se partagent à peu près par moitié ; ne serait-il donc pas possible de modifier les règles régissant ce partage des frais, de manière à aboutir à la même répartition globale, mais en obtenant un effet psychologique sur les deux parties intéressées.

Le partage des frais

Un certain nombre de ces frais sont absolument indivisibles, car ils touchent aux patrimoines des deux parties en présence : impôts, entretien des immeubles, amortissement. Par contre, pour l'entretien du matériel, la répartition actuelle ne semble absolument pas justifiée. Le matériel a une période d'amortissement généralement inférieure, voire égale, à la durée du bail ; or l'usure du matériel dépend autant de son entretien que des conditions

dans lesquelles il travaille. Ceci pourrait aussi s'appliquer à d'autres postes : main-d'œuvre, engrais, carburants...

Le partage de la production

Trois problèmes sont à résoudre : supprimer l'autarcie des exploitations, obliger les propriétaires à investir, mettre au même niveau la main-d'œuvre salariée et la main-d'œuvre familiale.

Dans cet esprit, tout en maintenant un partage par moitié, on peut envisager une suppression de tous les avantages accordés au métayer (vente de beurre, œufs et volailles). S'il continue à traire son lait et à cultiver son jardin, là devraient s'arrêter ses activités « para-agricoles ».

La rémunération de la famille

Il faut évidemment envisager une compensation à la part de production qui échapperait ainsi aux métayers. Cette compensation pourrait être apportée sous forme de salaire pour la main-d'œuvre familiale, la mettant ainsi au même niveau que la main-d'œuvre salariée. Un « salaire » correspondant à la moitié du SMAG par UTH, compte tenu des inévitables avantages en nature (logement, électricité, bois, lait, produits de jardin...), laisserait supporter la moitié des charges de ce type de main-d'œuvre au propriétaire (y compris la moitié des charges sociales correspondantes).

Cette solution présenterait l'avantage d'obliger le propriétaire à atteindre une certaine « rentabilité » de son exploitation.

Conclusion

Le métayage va-t-il évoluer, de telle sorte qu'il conserve un certain avenir ? Il faudrait que les intéressés eux-mêmes en prennent conscience, et évoluent. Sinon, il est vraisemblable que le métayage disparaîtra. Les modifications envisagées paraissent réaliser cette « association capital-travail » dont parlent souvent les propriétaires en évoquant le système actuel.